

CONGRÈS

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

XXIV. SESSION.

1857.



CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A MENDE, A VALENCE ET A GRENOBLE,

EN 1857,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN. — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

1858.

LA BÊTE FÉROCE

DITE

DU GÉVAUDAN ;

EXTRAIT

DU DICTIONNAIRE STATISTIQUE DU CANTAL, ARTICLE DE M. DE CHAZELLÉ.

communiqué au Congrès archéologique

PAR M. DE MORÉ.

L'animal vorace, auquel on a donné le nom de *Bête du Gévaudan*, avait répandu, il y a quatre-vingts ans environ, une terreur profonde et générale dans l'esprit des habitants des communes riveraines de la Truyère. Tantôt sur les appartenances du Gévaudan, son séjour habituel, tantôt sur les limites auvergnates, ses dévastations étaient incessantes, et, malgré toutes les mesures prises par l'Administration, elles durèrent près de deux ans. Aussi l'histoire sinistre de cette bête a souvent occupé les écrivains; sa légende a figuré sous les couleurs du roman, et fourni la matière de ♦ feuillets dans plusieurs journaux.

La commune de Lorcières ayant été le théâtre principal de ses ravages, dans l'arrondissement de St.-Flour, nous allons rétablir ce qui la concerne dans sa vérité historique. Ce récit est pris dans les rapports officiels adressés alors à MM. les Ministres et les Intendants. Ils nous ont été communiqués par M. Cohendy, archiviste de la préfecture du Puy-de-Dôme, et les personnes qui voudraient entrer dans des détails plus

circonstanciés, les trouveront déposés dans la partie comprenant les archives de l'ancienne intendance.

Nous allons en donner trois descriptions principales, tirées des rapports envoyés, de différents points, aux autorités supérieures et contenant chacune des détails particuliers.

DESCRIPTION DE L'ANIMAL.

Cette description était accompagnée d'un portrait au lavis.

Cet animal est de la taille d'un jeune veau ; il a les pattes aussi fortes que celles d'un ours, avec six griffes, à chacune, de la longueur d'un doigt, la gueule extrêmement large, le poitrail très-fort, le corps aussi long que celui d'un léopard, la queue grosse, le poil de la tête noirâtre, les yeux de la grosseur de ceux d'un veau et étincelants, les oreilles droites et courtes comme celles d'un loup, le poil du ventre blanchâtre, celui du corps rouge avec une raie noire, large de quatre doigts, depuis le cou jusqu'à la naissance de la queue.

DEUXIÈME DESCRIPTION.

L'animal avait le corps allongé, plus long que celui d'un loup ordinaire et beaucoup plus haut ; ses pattes étaient fortes, extrêmement larges et armées de griffes fort redoutables. Sa tête était très-grosse ; le front était large et allait en diminuant jusqu'au museau ; la gueule était énorme, toujours ouverte, armée de dents larges et tranchantes : aussi séparait-elle une tête humaine en un instant ; les oreilles étaient très-courtes et relevées, les yeux étincelants, le poitrail large, les jambes de derrière plus hautes que celles de devant ; la couleur du poil du dos était brun varié et noirâtre ; il avait les côtés du corps fort rougeâtres, le dessous du ventre blanc, la queue longue, fournie et retroussée ; sa peau était dure.

Le portrait qu'avait fait faire, de cette bête, M. d'Enneval, et qui était très-ressemblant, fut envoyé à la cour. Il en existe une copie à la préfecture de Clermont.

TROISIÈME DESCRIPTION.

L'animal fut tué le 21 septembre 1765. Mesuré, après sa mort, on lui trouva 32 pouces de haut, 5 pieds 9 pouces et demi de long, 3 pieds de circonférence et 40 dents. Les loups ordinaires n'en ont que 26. Sur l'ordre exprès de M. l'Intendant, il fut embaumé et envoyé à Versailles.

CARACTÈRE ET HABITUDES.

Cette bête avait heureusement reçu de la nature une certaine lâcheté qui la portait à ne pas attaquer les hommes, et généralement toutes les personnes qu'elle supposait devoir lui opposer de la résistance. Elle se jetait donc, par préférence, sur les personnes du sexe, dont elle affectionnait les parties charnues, et sur les petites filles plutôt que sur les petits garçons.

Elle était fort rusée, d'une agilité surprenante et d'une extrême vitesse. Assise sur un point élevé, elle explorait la plaine; et, quand elle avait choisi sa proie, elle s'en approchait, le ventre à terre, en rampant. Arrivée près d'elle, sans avoir été aperçue ordinairement, et sans bruit, elle se précipitait dessus en bondissant. Ordinairement elle coupait la tête de sa victime avec une grande dextérité, et l'emportait au loin.

MESURES PRISES POUR SE DÉBARRASSER DE LA BÊTE.

M. de Saint-Florentin était alors contrôleur-général; il donna l'ordre, à M. de Balainvillier, intendant de la province d'Auvergne, de prescrire les mesures devant amener la de-

struction de la bête. En conséquence, M. l'Intendant rendit un arrêté ordonnant des chasses, des battues, et de marcher sur la réquisition de MM. les subdélégués, avec les armes que l'on pourrait avoir; de placer des hommes armés de fusils pour combattre la bête féroce, dans le cas où, par suite de chasse, elle viendrait se jeter sur le village. Il prescrivait, en outre, de choisir un certain nombre de chasseurs, bien armés, pour battre la campagne et les bois. Enfin, M. l'Intendant accordait, au nom du roi, une gratification de six mille livres à celui ou à ceux qui la détruiraient.

Ces mesures de précaution étaient nécessitées par les dégâts commis dès le commencement de 1764. En effet, à cette époque, une fille de la Bastide avait été dévorée, le 15 janvier de cette année.

Ce fut le 22 janvier que l'animal carnassier fit son apparition dans la commune de Lorcières. Il reparut encore le 2 février, mais sans commettre de meurtres, à cause de la quantité de neige qui couvrait le pays.

Passons au récit de ses attaques et de ses ravages, pendant 1764.

Cette année, le quinzième jour de février, M. Ollier, curé de Lorcières, quelques ecclésiastiques et plusieurs notables de la commune, se transportaient au lieu de Badavalle pour dresser un procès-verbal, sur l'attaque subie par la nommée Jeanne Delmas, femme Bourriol. Cette femme déclara qu'étant allée, sur les cinq heures du soir, le long du biez de son moulin, pour y diriger le ruisseau, elle avait été attaquée par une bête féroce qui l'avait mordue d'une manière cruelle; elle s'était défendue énergiquement, contre le monstre, avec un *fessou* (pioche) qu'elle tenait à la main; mais, malgré sa résistance, cette bête l'avait blessée dangereusement au bas de la joue droite, et lui avait fait une plaie de trois doigts de longueur sur un de largeur, perçant

d'ontre en outre ; elle avait encore été blessée et meurtrie à l'épine du dos ; son sein avait été déchiré par les griffes de l'animal ; elle avait enfin, tout autour du cou , l'empreinte d'une morsure, comme si la bête eût voulu lui couper la tête, suivant son usage, quand elle attaquait une personne du sexe.

Au mois de juillet , Marguerite Oustalier , âgée de 68 ans , fut attaquée par la bête , près du bois de Broussolles , où elle gardait ses bestiaux ; elle fut saisie par derrière , jetée par terre et traînée , eut une joue déchirée et deux trous faits au cou , près de la jugulaire ; mais, au bruit fait par des bergers, la bête se sauva. Les jours suivants, elle reparut vers les villages de Chadelle, de Pleaux, de Chabanolles, et enfin de la Fage.

Une autre personne , Marguerite Soulier , âgée d'environ 27 ans , ayant aperçu la bête de loin, courut au-devant d'elle pour mieux la voir ; ayant été attaquée., elle fut secourue à temps par Étienne Migné qui fauchait près de là , et qui mit l'animal en fuite avec sa faux.

Guillaume Lèbre et Étienne Crozatier , le premier âgé de 18 ans et l'autre de 16 , gardaient leurs bestiaux sur les terres communales de Marcillat. Ils avaient chacun une hallebarde , et l'un d'eux avait planté la sienne en terre. Comme il faisait très-chaud , leurs habits avaient été quittés et déposés sur la hallebarde ; l'animal féroce vint à eux , par sauts et par bonds ; leurs bestiaux s'alarmèrent, se serrèrent autour d'eux , comme pour les défendre , et les chiens poussaient des hurlements si forts que la bête n'osa les attaquer ; elle se dirigea alors vers leurs vêtements , les déchira et mangea le pain qui était dans leurs poches.

Quelques jours après , Pierre Cellier et sa femme étaient à moissonner ; la femme , étant allée chercher son diner , aperçut la bête ; sur ses cris , son mari vint à son secours et l'animal s'enfuit.

Isabeau Paschal, jeune fille de 18 ans, ramassait des lentilles lorsqu'elle vit venir la bête ; elle se sauva sur un char. Effrayée par les cris que les cultivateurs poussaient de toutes parts, la bête l'abandonna pour se jeter sur une jeune fille de 12 ans, qu'elle dévora ; elle se rua ensuite sur un homme qui gardait des bestiaux ; mais ce dernier ayant été secouru à temps, il fut sauvé, et elle disparut.

Dans le mois de décembre, elle reparut de nouveau et attaqua deux enfants qui gardaient des bestiaux. Ils se défendirent avec énergie ; mais l'un d'eux fut si maltraité, qu'il en resta malade long-temps.

Quelques jours après, elle assaillit encore deux femmes qui furent secourues.

Aguès Mourgue, jeune fille d'environ 12 ans, fut saisie, peu de temps après, par l'animal. Son corps fut mis totalement en pièces et dévoré ; sa tête fut coupée et transportée loin du corps.

Une autre fille, âgée de 20 ans, était occupée à filer avec trois de ses compagnes ; elle était assise lorsque l'animal sauta sur elle, par derrière, et l'entraîna dans un petit bois, près de là ; malgré toutes les recherches, on ne put la retrouver.

La renommée avait porté au loin le récit des ravages de cette bête redoutable. M. d'Enneval, écuyer, gentilhomme normand, et chasseur distingué, fut commis par Sa Majesté pour la destruction de cet animal vorace. Une chasse eut lieu, mais elle fut infructueuse : elle était à peine terminée que l'animal se jetait sur une jeune fille qui, quoique secourue à temps, fut blessée si fortement à la jugulaire qu'elle en mourut. Deux jours après, il dévora encore une autre fille âgée de 12 ans.

Des chasses continuelles avaient lieu, sous la direction de M. d'Enneval, mais sans succès ; la bête fuyait devant les chasseurs avec une agilité sans égale. Il y eut des battues dans



lesquelles figurèrent jusqu'à quarante communes. Toutes les tentatives d'empoisonnement ne purent réussir ; la bête avait été frappée plusieurs fois ; elle avait essuyé, différentes fois, plusieurs coups de fusil ; mordue aussi par les chiens, et poursuivie fort loin, elle resta même un certain temps sans paraître. M. d'Enneval, dans la persuasion qu'elle avait péri, ayant été plusieurs fois frappée par des chasseurs très-habiles, se retira.

En 1765, notre bête féroce avait reparu avec les beaux jours, et son accompagnement de carnage avec elle. De nouvelles mesures, pour délivrer les pays ravagés, durent être prises, et, cette fois, la vénerie du Roi se mit en marche.

Voyons d'abord quelques-uns de ses nouveaux dégâts :

Marie Vallet, jeune fille d'environ 19 à 20 ans, avait auprès d'elle sa sœur, âgée de 17 ans, lorsqu'elle fut attaquée par la bête. Celle-ci l'assaillit en tournoyant, et, comme Marie, fort effrayée, s'était reculée de quelques pieds, au moment où elle voulut s'élancer sur elle, elle saisit cet instant pour lui enfoncer dans le poitrail une baïonnette qu'elle portait ; sur quoi la bête fit un cri assez fort, porta une de ses pattes de devant à la blessure qu'elle avait reçue, se jeta dans la rivière et s'enfuit.

Peu de temps après cette attaque, Jeanne Tanavelle, âgée de 35 ans environ, fut cruellement dévorée. Elle se défendit énergiquement, avec un mauvais couteau, pendant une heure ; enfin, ayant succombé, la bête lui coupa la tête qu'elle transporta à plus de deux cents pas de son corps. Elle lui dévora les mamelles jusqu'à la ceinture, et suçà son sang. Étant revenue le soir, pour chercher sa proie, et ne la trouvant plus, elle poussa des hurlements affreux pendant toute la nuit.

Marguerite Bouy, âgée de 18 ans environ, gardait ses bestiaux lorsque la bête se jeta sur elle à l'improviste, la renversa deux fois par terre, lui enleva sa coiffe de la tête et son

mouchoir de cou. Mais, heureusement pour elle, un jeune garçon accourut à ses cris ; armé d'une petite hallebarde, il assailla la bête, la blessa plusieurs fois et lui fit lâcher prise.

Ces nouveaux dégâts exigeaient de nouvelles mesures ; la terreur était à son comble, et personne, dans le pays, ne se croyait en sûreté. Cette fois, ce furent les officiers mêmes de la vénerie du Roi qui reçurent l'ordre de marcher. M. Antoine, porte-arquebuse du Roi et lieutenant des chasses de Sa Majesté, fut envoyé par M. le comte de Saint-Florentin, ministre d'État, et M. de Balainvilliers écrivit à M. de Montluc, son subdélégué, pour qu'il eût à mettre à sa disposition un cheval pour lui, un pour son fils, et sept bidets pour les tireurs de sa suite. M. Antoine menait avec lui un certain nombre de gardes-chasses des capitaineries de St.-Germain, des parcs de Versailles et de Fontainebleau, avec six bons limiers et six bons chiens courants. M. Duhamel, chef d'escadron de dragons, lui fut adjoint avec un nombreux détachement, et les cavaliers de la maréchaussée furent mis à sa disposition. De nombreuses battues eurent lieu, sans résultat.

Ce ne fut que le 21 septembre 1765 que M. Antoine parvint à tuer cette bête qu'il poursuivait depuis trois mois. Continuellement traquée, continuellement poursuivie sans relâche, elle passait des terres d'Auvergne sur celles du Gévaudan. Parfois on perdait ses traces ; mais elle reparaisait inopinément et manifestait son retour en faisant quelque nouvelle victime. Depuis trois mois les poursuites se succédaient, lorsque M. Antoine fut prévenu que, dépaycée par les chasses continues, la bête s'était réfugiée dans les bois de Pommier, dépendant de la réserve de l'abbaye des Châses, près de Laugeac. La nommée Jeanne Valette berçait, le 17 de ce mois, son enfant devant la porte de sa maison lorsqu'elle entendit du bruit et aperçut, à vingt pas, l'animal qui marchait accroupi vers elle. Saisissant aussitôt une baïonnette fixée au bout d'un bâton, lorsqu'il s'élança,

elle la lui plongea dans l'épaule en jetant de grands cris, ce qui le mit en fuite. Le 20, l'animal fut aperçu le long de la lisière du bois.

Prévenu de ces faits, M. Antoine, le 21, se mit en chasse accompagné de ses gardes parmi lesquels se trouvait un sieur Reinhard, très-bon chasseur et tireur excellent. Armés de leurs mousquets, ils pénétrèrent dans une gorge; à une vingtaine de pas de lui, le porte-arquebuse aperçut la bête qui lui présentait le flanc droit et tournait la tête pour le regarder; il l'ajuste immédiatement: le coup part, et elle reçoit une balle dans l'œil et plusieurs postes dans le côté. L'animal tombe; M. Antoine le croyait mort; mais il se relève et marche contre lui. Un second coup de feu se fit entendre; frappée en plein corps par Reinhard, la bête fit encore quelques pas et tomba morte.

Cette bête fut reconnue comme appartenant à l'espèce des loups. Son identité fut constatée sur-le-champ; toutes les autorités et les habitants du pays, appelés sur les lieux, la reconnurent comme étant celle qui avait commis tous les ravages mentionnés, et la blessure faite par Jeanne Valette, avec sa baïonnette, était encore fraîche. C'est à tort que la voix publique attribua sa mort au père de Jeanne Valette: cet homme ramait alors, sur les galères, pour un délit de pêche. Le courage et l'énergie de sa fille obtinrent sa grâce.

Nous devons, pour compléter l'histoire des dégâts de cet animal, dans l'arrondissement de St.-Flour, mentionner ce qu'il fit dans deux autres communes voisines.

CLAVIÈRES.

Le 17 août 1765, une petite fille, de 6 ou 7 ans, avait été enlevée et dévorée dans cette commune; on la nommait Maguerite Lébro.

VÉDRINE-ST.-LOUP.

La bête, après avoir passé par les bois de la Margeride, près du lieu de la Fuge, dévora une fille nommée Chastaug, âgée de près de 30 ans.

Au lieu de Gayx, même commune, elle dévora une fille et se jeta sur un jeune homme à qui elle enleva, avec ses griffes, toute la peau du crâne; il fut secouru à temps.

Les lecteurs ont compris que nous n'avons relaté que les dégâts faits en Auvergne.

Dès le lendemain de la mort de l'animal, son cadavre fut envoyé, par M. Antoine, sous la conduite de son fils, à M. l'Intendant de Clermont. M. de Balainvilliers le fit embaumer et transporter à Versailles pour être présenté au Roi, aux Princes du sang et aux Ministres.

M. Antoine déclara qu'il ne voulait profiter en rien des gratifications promises à ceux qui tueraient cet animal, et qu'il les abandonnait aux neuf gardes qui restaient encore avec lui, aux deux valets de limiers, et une petite fraction à ses domestiques. Les sommes devaient être divisées en douze parts.

UNE SECONDE BÊTE FÉROCE.

M. le duc de Choiseul écrivait de Versailles, le 8 octobre 1765, à M. de Balainvilliers, qu'il paraissait que la bête féroce s'était accouplée, qu'il en était né des petits, et qu'il était de la plus haute importance de détruire cette race cruelle. M. de Maupont écrivait aussi qu'il fallait exterminer la louve et ses louveteaux.

M. Antoine, avec ses gardes, se mit de suite en quête. Depuis la mort du loup, la louve faisait entendre des hur-

lements toutes les nuits. Une chasse fut organisée; un des louveteaux y fut atteint et alla mourir dans une carrière de roches impraticables.

Ayant été prévenu qu'au lieu du Besset, le 13 octobre, la louve et ses petits avaient dévoré six moutons, M. Antoine prit la détermination d'aller l'y chercher. Il ordonna qu'on ne tirât les louveteaux qu'après la mort de la mère. Au bout d'une heure et demie de chasse, dans des gorges profondes, le sieur Reinhard parvint à la blesser; elle fut ensuite achevée par des paysans de Saugère. On reconnut, à ses pis, qu'elle avait nourri plusieurs louveteaux. Pendant les vingt-quatre jours qui suivirent la mort du loup, personne ne fut dévoré ou attaqué, mais seulement des moutons, des chèvres et des cochons.

Enfin, le 19 octobre 1765, M. Antoine écrivit : « Ma carrière est finie par la mort du dernier louveteau; il a été tué avant-hier, à notre dernière chasse. J'emporte avec moi la mère-louve avec un de ses louveteaux qui est plus fort qu'elle, et qui aurait peut-être égalé son père. »

Outre les gratifications, les frais occasionnés par les chasses, battues et embaumement, s'élevèrent, pour l'Intendance d'Auvergne seulement, à la somme de 6,108 livres.

